

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2023-013

OBJET : Arrêté d'alignement individuel, La Rivière, Le Plessis-Grimoult, commune déléguée de Les Monts d'Aunay (Parcelle 508ZH0077)

LE MAIRE DELEGUE DE LE PLESSIS-GRIMOULT,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU l'arrêté interministérielle du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié,

VU l'arrêté, en date du 26 mai 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Ludie OLIVE, maire délégué de Le Plessis-Grimoult,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifiée

VU le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par Patrick LALLOUET, géomètre expert en date du 02 décembre 2022, annexé au présent arrêté, relatif à la délimitation de la parcelle 508 ZH 0077 sur la voie communale nommée CR n°18 à Le Plessis-Grimoult, commune déléguée de Les Monts d'Aunay

ARRÊTE

- ARTICLE 1 -** La limite de fait de l'ouvrage public routier est constatée par la nouvelle implantation de la borne A, conformément au plan de délimitation approuvé et visé, annexé au présent arrêté.
- ARTICLE 2 -** Le présent arrêté sera exécutoire qu'en présence du procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques également annexé.
- ARTICLE 3 -** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
- ARTICLE 4 -** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Commune et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- ARTICLE 5 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Le Cabinet Géosat,
 - Monsieur le Maire délégué de Le Plessis-Grimoult
 - La Directrice Générale des Services,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Le Plessis-Grimoult,
Commune déléguée de Les Monts-d'Aunay,
Le 24 janvier 2023

Le Maire délégué,
Mme Lydie OLIVE

